

**REFLEXIONS SUR LES PROPOSITIONS DU COMITE  
BALLADUR  
DANS LA PERSPECTIVE  
D'UNE REFORME DES COLLECTIVITES LOCALES**

**RESULTATS DE LA CONSULTATION ORGANISEE AUPRES DES  
ADHERENTS de l'UMP 31, D'ELUS DE LA HAUTE-GARONNE, et  
DE PERSONNALITES du MONDE ECONOMIQUE, SCIENTIFIQUE,  
ET UNIVERSITAIRE LOCAL**

Document remis à Christine De VEYRAC  
Présidente de l'UMP 31  
**Le 22 Juin 2009**

**Sous la direction de François CHOLLET**  
(président du groupe UMP à la communauté urbaine de Toulouse),  
et avec la participation de :

**Sacha BRIAND, Ludovic BIAIS, Jean Armand FABRE, Philippe LASTERLE,  
Pierre LATTARD, Laurence MASSAT, Christel WITT**

## Introduction

La nécessité de moderniser l'organisation territoriale de notre pays afin de l'adapter aux enjeux du XXI<sup>e</sup> siècle fait consensus depuis de nombreuses années mais aucune réforme n'a encore été engagée dans ce sens. Réformer les collectivités territoriales est, pourtant, une impérieuse nécessité. Il en va de l'efficacité de l'action publique de proximité tout autant que de l'avenir de la démocratie locale en France.

Conformément à l'engagement pris durant la campagne électorale de 2007, le Président de la République a installé, à l'automne dernier, un comité, présidé par l'ancien Premier Ministre Edouard BALLADUR, chargé de formuler des propositions concrètes en vue de :

- 1- simplifier les structures administratives,
- 2- clarifier les compétences entre les divers échelons,
- 3- réformer les finances locales.

A l'issue de plusieurs mois d'auditions et de réflexion, le Comité BALLADUR a rendu, au début du mois de mars, son rapport. Il contient 20 propositions qui, si elles sont adoptées, vont définir une nouvelle carte territoriale et un nouveau mode de fonctionnement pour nos collectivités.

Elles touchent à la définition des périmètres régionaux et départementaux en favorisant les regroupements, elles proposent la création de onze métropoles, modifient le mode de scrutin pour l'élection des conseillers généraux et départementaux et des délégués communautaires, clarifie la répartition des compétences entre collectivités et entre collectivités et état et modifie la fiscalité en révisant les bases des impôts locaux, en remplaçant la taxe professionnelle et en limitant les cumuls d'impôts sur une même assiette d'imposition.

Au sein de cette réflexion nationale qui engage le fonctionnement démocratique de nos exécutifs locaux, et en accord avec notre Mouvement qui a souhaité organiser une large consultation sur les propositions du Comité BALLADUR, Christine De VEYRAC présidente de l'UMP31 a pris l'initiative de nous demander de conduire une concertation à l'échelon départemental. Le but de cette démarche était de sensibiliser les adhérents et les militants de l'UMP31 à l'enjeu de cette réforme, de recueillir les commentaires et les propositions qui pourraient à la fois nourrir la réflexion nationale et aussi faire apparaître des spécificités locales.

Pendant environ cinq semaines nous avons organisé des réunions et des entretiens, participé à des débats qui conduisent à la réalisation de ce document. Nombreuses sont les personnes qui ont accepté spontanément de jouer le jeu en donnant leur avis, en confrontant leurs idées, en confiant aussi leur espoir de voir les collectivités locales se réformer. Nous voulons les remercier chaleureusement et espérons transcrire dans ce texte la sensibilité qu'elles ont exprimée au cours de nos discussions.

## Méthodologie de la consultation

Cette consultation s'est déroulée du 6 mai au 18 juin 2009.

Afin de pouvoir organiser la consultation la plus large et la plus efficace possible il nous est apparu nécessaire de diversifier les approches. C'est ainsi que nous avons défini plusieurs objectifs :

- interroger les huit circonscriptions de la haute Garonne en demandant aux délégués de circonscription d'organiser la réflexion au sein des comités de circonscriptions et plus généralement de l'ensemble de leur circonscription. Nous avons élaboré à leur adresse, un questionnaire (annexe 1) qui joint aux documents fournis par le Mouvement et aux propositions du comité Balladur était destiné à permettre d'organiser au mieux les débats. Ce questionnaire a également été adressé aux élus et aux membres du comité départemental. Les délégués ont tous répondu positivement à cette demande. C'est ainsi que sous leur impulsion des réunions ont été programmées dans chaque circonscription. Sept réunions formelles ont été réalisées auxquelles un ou plusieurs d'entre nous ont assisté (certains membres de la huitième circonscription sont venus se joindre à la réunion organisée dans la sixième circonscription). Des réunions complémentaires ont été souhaitées et programmées dans certain cas. Le mode opératoire était variable selon les circonstances, laissé au libre arbitre du délégué de circonscription. Le plus souvent un exposé des propositions de la commission Balladur précédait un débat oral avec la salle à la suite duquel une synthèse était produite. Dans certains cas pour des raisons de logistique les participants étaient invités à participer par écrit directement. Les réunions ont toutes été animées, passionnées parfois et les participants ont clairement manifesté leur intérêt à la fois pour le débat et aussi pour le sujet qui malgré un caractère technique a grandement motivé les interventions. Les élus ont été présents et actifs au cours de ces réunions. Parmi eux les élus minoritaires de l'agglomération toulousaine ont élaboré une réponse spécifique que nous transcrivons en intégralité (annexe 2)
- Dans le but de solliciter le maximum d'adhérents nous avons résolu de proposer une enquête via internet. Dans cette optique et dans le même esprit que précédemment nous avons adressé à l'ensemble des adhérents de la Haute Garonne qui disposent d'une adresse électronique un questionnaire libellé sous forme d'enquête ainsi que les propositions de la commission Balladur. Les réponses ont fait l'objet d'une analyse particulière (annexe 3) .
- Enfin, il nous a semblé important d'évaluer la perception de ces propositions auprès de certaines personnalités du monde économique, scientifique et universitaire n'appartenant pas à l'UMP. Leur proximité avec les collectivités locales dans leur activité professionnelle, leur regard souvent critique envers le monde administratif et parfois politique revêt une dimension particulière dans le contexte de cette réforme. Les réponses font également l'objet d'un paragraphe séparé (annexe4). Ils font état d'opinion très affirmées

# Synthèse de la consultation

## A- Remarques générales

Il nous paraît utile en préambule d'exprimer certaines constantes que nous avons pu percevoir tout au long de cette consultation :

- Présence, affluence, attention, intérêt pour le sujet, appétence au débat, esprit constructif ont toujours été présents
- A la fois les élus et les militants et adhérents se sont sentis très concernés
- Il apparaît clairement un enthousiasme pour la réforme
- L'ensemble des interlocuteurs perçoit l'ampleur des changements programmés
- La nécessité de maintenir la proximité a maintes fois été réaffirmée
- Les territoires urbains et ruraux ont une sensibilité différente pour les termes de la réforme.
- L'espoir que la réforme aille à son terme est clairement exprimé ainsi que sa difficulté d'exécution en raison des réticences qu'elle peut amener
- L'impression de complexité dans le fonctionnement des collectivités locales, la difficulté de lisibilité en matière de compétence et en matière de fiscalité est unanimement exprimée.
- Une sensibilité aux économies d'échelle, à une meilleure utilisation de la ressource publique est également une constante.
- La réforme doit être expliquée. Une pédagogie est nécessaire car certains de ses aspects sont très techniques.

## B- Les grandes questions

### 1-Regroupement de territoires (fusion de régions, de département):

Les personnes interrogées admettent que le regroupement d'entités constitue un facteur d'efficacité et de lisibilité en terme économique.

Toutefois, le regroupement d'entité autour ou au sein de la région MP n'entraîne pas d'adhésion majeure car si les intervenants reconnaissent l'avantage potentiel en terme économique, peu de personnes se prononcent vivement pour une fusion avec les régions voisines Aquitaine et Languedoc Roussillon. Plusieurs personnes néanmoins suggèrent un rapprochement des départements de l'Aude, des Pyrénées orientales d'un coté du lot et Garonne de l'autre coté de la région midi-pyrénées pour des raisons plus culturelles que de nature économique. Beaucoup s'expriment en faveur de regroupements qui soient en adéquation avec la réalité culturelle et historique des sites et non uniquement économique. *« J'y suis favorable car le découpage politique des Régions actuel ne correspond pas forcément aux liens qui unissent les personnes, les institutions, les habitudes et qui sont régis par l'Histoire. »*

La base du volontariat explicité dans les propositions Balladur est critiquée car source d'immobilisme. Cette crainte est régulièrement exprimée.

Certains élus proposent la création d'un schéma interrégional de réorganisation territoriale associant les représentants des élus, des acteurs économiques, sociaux et culturels afin de

formuler des propositions de redécoupages entre départements et régions. Pour notre territoire, ce schéma inter régional pourrait regrouper comme zone de travail les trois régions Aquitaine, Languedoc Roussillon et Midi Pyrénées. Le mode d'approbation de ces changements potentiels a beaucoup été discuté. Le terme de référendum le plus à même de briser les réticences de certains et d'exprimer la volonté populaire fut souvent proposé.

Le rôle et la compétence de chacune des deux collectivités a longuement été abordé au cours de chacun des entretiens et de chacune des réunions. Tout le monde s'accorde à penser que les rôles sont peu connus, mal définis et se chevauchent souvent.

## 2 création de onze métropoles dont Toulouse , réunion des scrutins régionaux et départementaux sur liste, élection des conseillers communautaires au suffrage universel en même temps que les conseillers municipaux.

La notion de métropole est bien accueillie car elle répond à une préoccupation d'efficacité et d'économie d'échelle. Le fait pour les métropoles de se voir confier les compétences sociales du département apparaît une proposition pertinente puisqu'elle permettra à une seule collectivité d'assurer les compétences inhérentes au social et à l'insertion.

Les modifications programmées des scrutins amènent plusieurs réactions. L'élection des conseillers communautaires au suffrage universel direct fait l'unanimité. L'importance croissante des intercommunalités, le renforcement de leurs compétences, leur capacité à lever l'impôt impose le passage au suffrage universel. Toutefois ce principe n'est pas sans conséquences et pose le problème de l'effectif global des élus et du nombre respectif d'élus communaux et communautaires. Certains élus de la périphérie Toulousaine font remarquer :

*« D'ores et déjà, la création de la communauté urbaine de l'agglomération toulousaine pose un problème de représentation des minorités communales, pour l'essentiel exclues du conseil de la communauté. »*

La question des rôles respectifs des intercommunalité et des communes est au centre des préoccupations et beaucoup pensent que les effectifs des conseils municipaux (membres de métropoles) doivent être réduits de façon sensible afin que la proportion entre le nombre de représentants au conseil municipal et au conseil de communauté ne soit pas trop important. *« La situation actuelle a en effet pour conséquence d'éloigner la quasi-totalité des élus municipaux des responsabilités intercommunales rendant l'exercice de leur mandat stérile. »* D'une manière générale les élus insistent pour que ne se crée pas une dichotomie entre communes et intercommunalités et que les informations puissent être accessibles (par la loi) tant aux conseillers municipaux qu'aux conseillers communautaires.

La transformation du conseiller général en conseiller territorial est à l'origine de nombreuses questions. Il apparaît très clairement que le conseiller général ne joue pas le même rôle en milieu urbain et en milieu rural. En milieu urbain il apparaît plus « noyé » parmi les autres élus, son action est peu connue. En milieu rural il est le seul à avoir une vision globale du territoire cantonal et constitue par la même une référence de proximité. Il représente une personnalité de référence à laquelle les gens ont l'habitude de s'adresser et qu'il serait difficile de voir disparaître. La taille du territoire sur lequel il doit exercer ses fonctions doit rester acceptable. Certains d'ailleurs proposent que le canton unité territoriale rassemblant plusieurs communes puisse devenir structure intercommunale. De même l'élection future des

conseillers territoriaux sur un scrutin de liste (surtout en milieu rural) amène de nombreuses questions.

*« Je ne suis pas favorable, par principe, au scrutin de liste. Je considère que les élus doivent avoir une assise territoriale. Oui à des conseillers territoriaux mais élus dans le cadre d'une circonscription dont le périmètre est à définir. »*

Cette phrase prononcée par un militant au cours de l'une des réunions a été répétée dans le même esprit à plusieurs reprises.

### 3-regroupement de communes, transformation des intercommunalité en communes,

il est proposé un regroupement des communes aux intercommunalités de se transformer en communes de plein exercice ce qui permettrait à la France de compter des communes fortes en nombre raisonnable. Le principe de regroupement des communes fait la quasi unanimité. En particulier en milieu rural ou la constellation de communes de petite taille limite les capacités d'investissement et donc d'action en soupoudrant les moyens. Les militants et adhérents sont très sensibles aux notions d'économie d'échelle et l'idée de mutualiser la ressource (personnel, bâtiments, outils...) en créant des communes de taille « suffisante » est largement acceptée. Il en va de même de la poursuite et de la terminaison de la carte de l'intercommunalité en 2014 telle qu'elle est proposée par la commission Balladur. Plusieurs élus sont intervenus pour la disparition des syndicats intercommunaux (SIVOM, SIVU). Porteurs de compétences souvent majeures, ils apparaissent éloignés du terrain et font doublons avec les intercommunalités. De plus leur fonctionnement à la proportionnelle des communes et non du nombre d'habitants crée des majorités de circonstance sources de conflit. *« il est très ennuyeux de voir le Syndicat présidé par le maire d'une petite commune imposer sa loi à la commune centre la plus peuplée... »*

Les économies d'échelle invoquées pour cette proposition paraissent réellement possibles. Toutefois plusieurs voix se sont élevées pour dire que l'histoire récente des intercommunalités n'accréditait pas cette thèse. En effet la création des structures intercommunales s'est au contraire accompagnée d'une inflation de la dépense publique. Ainsi si sur le principe tout le monde s'accorde pour considérer la mesure comme positive, le doute subsiste dans les esprits sur la réalisation concrète d'économies. Cet aspect devrait être contrôlé par la loi et encadré. *« S'agissant de la justification évoquée, à savoir les économies d'échelle celle-ci nous paraît avoir été assez rarement constatée... »*

Enfin la base du volontariat explicitée dans les propositions est critiquée. Parmi les militants nombreux sont les partisans d'une contrainte plus forte afin de vaincre les réticences prévisibles de certains élus.

### 4- Les compétences des collectivités locales.

La clarification des compétences des collectivités locales est une préoccupation générale exprimée à de très nombreuses reprises au cours des rencontres auxquelles nous avons participé. Les structures intercommunales sont inconnues du public, la différence entre conseil général et conseil régional n'est pas évidente non plus, seul le maire sur son territoire et le conseiller général en milieu rural sont identifiés avec acuité.

*« de toute façon tous donnent des subventions... » « le conseil général intervient sur tout et dans toutes les communes... »*

Le flou, l'impression de mille feuille, le parcours du combattant pour obtenir une subvention,

l'absence de guichet unique, la difficulté et le temps trop long pour les décisions ont été soulignés et répétés à maintes reprises au cours des débats. Les élus adhèrent en général aux propos. Les militants pensent que les élus risquent de freiner une réforme qui verrait instituer une diminution de leurs prérogatives et le terme de référendum a souvent été exprimé. La spécialisation du rôle des collectivités locales est vivement souhaitée. La capacité de chacune des collectivités locales de financer quasiment tous les projets par le biais de la clause de compétence générale est régulièrement dénoncée. Chacun s'accorde pour estimer que les mairies doivent garder la capacité de faire le lien avec les gens et qu'elles ont une mission de proximité qui leur confère une responsabilité particulière et donc une capacité d'action très large. La non spécialisation ou le manque de spécialisation des conseils régionaux et généraux conduit à une attitude de clientélisme. En revanche une clarification des compétences doit s'accompagner du maintien de la capacité financière en valeur absolue. Il faut en effet que les communes par exemple ne soient pas lésées par le retrait des conseils général et régional de certains dossiers. Il est clair qu'actuellement, l'intervention de collectivités comme le conseil général et régional permet à certaines communes de bénéficier de soutiens importants pour leurs investissements. Dans ces conditions, une telle clarification des compétences et la spécialisation de celles du conseil général et du conseil régional doit probablement s'accompagner de la définition d'une collectivité responsable agissant en chef de file et visant à permettre le cofinancement de certains projets

Certains, souvent extérieur au monde politique se sont exprimés clairement pour la suppression d'une collectivité en particulier le conseil général. Cette opinion est loin d'être générale notamment en milieu rural. Le conseil régional est perçu comme l'interlocuteur légitime du monde économique. Le maire est perçu comme l'interlocuteur légitime du citoyen.

Enfin, il est prévu dans les propositions du comité Balladur que chaque fois que l'état continue d'intervenir dans une matière qui relève de la compétence exclusive des collectivités locales, il est envisagé de supprimer les services ou parties de services déconcentrés correspondants. Cet aspect reste probablement le plus flou non dans son principe mais dans l'étendue de sa réalisation. Quel service ? Quelles charges ? Quel transfert de charge ? La méfiance est proche lorsque l'état parle d'abandonner des services.

## 5-Révision de la fiscalité, fixation d'une limite aux dépenses des collectivités, remplacement de la taxe professionnelle.

Le projet de définir dans le cadre d'un débat annuel au parlement, un objectif annuel des dépenses publiques locales retient l'attention. Le contrôle annuel des dépenses des collectivités par le parlement est bien perçu. Toutefois certains sourires ont marqué des doutes sur la capacité réelle de réaliser ce contrôle. *« ça fera comme pour la sécurité sociale... »*.

La proposition qui tend à spécialiser la fiscalité locale permettrait de responsabiliser la collectivité devant le contribuable et permettrait au contribuable de connaître plus précisément le devenir de son impôt. En effet, une meilleure spécification de l'impôt en évitant qu'un trop grand nombre de niveau de collectivité ne disposent de pouvoir fixer le taux d'impositions reposant sur une même assiette tout en laissant la liberté à chaque collectivité la liberté de fixer le taux d'au moins une imposition pourrait amener une grande transparence vis-à-vis du contribuable. L'unanimité se fait sur ce point.

Le débat technique sur les bases fiscales, leur redéfinition n'a pas entraîné d'enthousiasme mais il apparaît légitime eu égard à l'ancienneté des bases actuelles. La question du devenir de la taxe professionnelle et de son remplacement par un autre impôt préoccupe les chefs d'entreprise et les élus. Tout le monde admet l'analyse selon laquelle la taxe professionnelle pénalise l'investissement. Une compensation de sa suppression (part investissement) par un autre mode de taxation de l'activité économique fondé sur les valeurs locatives foncières réévaluées et la valeur ajoutée des entreprises mérite d'être explicitée rapidement.

## Conclusion

Quelques éléments phares nous paraissent cruciaux au terme de cette consultation.

- le désir de réforme des collectivités est très solidement ancré dans l'esprit des personnes que nous avons rencontrées. L'ampleur de la réforme et sa portée sur la vie démocratique du pays n'échappe à personne. Un certain enthousiasme est perceptible.
- Les termes de meilleure lisibilité, de meilleure compréhension de qui fait quoi et pourquoi, d'économie d'échelle, de mutualisation des moyens rencontrent un écho très positif parmi les personnes rencontrées
- Ces propositions sont pour certaines très techniques et ont besoin d'être expliquées.
- La gestion de la proximité reste une préoccupation forte. La notion d'interlocuteur élu de référence en qui l'électeur place sa confiance est à cruciale et à préserver
- Il y a unanimité sur la nécessité de bien clarifier les compétences, les rôles, les responsabilités de chaque collectivités et d'accroître la transparence (et le niveau de comptes rendus aux citoyens)

Les avis sur la mise en place de la réforme restent très partagés. Certains se prononcent sans hésitation pour une voie référendaire car ils pensent que la nécessité et l'ambition de la réforme dépassera les clivages. D'autres pensent que la voie parlementaire permettrait d'avancer rapidement.

Nous avons été heureux de participer à cette consultation et nous avons été impressionnés par l'enthousiasme des personnes que nous avons rencontrées par leur disponibilité par leur goût du débat citoyen et par la pertinence des remarques et des propositions qui ont été faites. Nous souhaitons remercier très sincèrement toutes les personnes qui ont participé à cette consultation.

François CHOLLET, Sacha BRIAND, Ludovic BIAIS, Jean Armand FABRE, Philippe LASTERLE, Pierre LATTARD, Laurence MASSAT et Christel WITT

## Annexes

### Annexe 1 :

questionnaire destiné aux responsables de circonscription, aux élus et aux membres du comité départemental

---

- 1- quelle est votre opinion sur l'évolution des collectivités Région Midi Pyrénées et département Haute Garonne ? faut il regrouper des entités ? quelle doit être la base de la réflexion sur la définition des territoires ? s'agit il d'un espace culturel, économique, stratégique... ?

---
- 2- la réforme propose la création de onze métropoles dont Toulouse (disposant des compétences communautaires + compétences du département sur son périmètre) et la réunion des scrutins régionaux et départementaux, les deux assemblées étant élues le même jour à partir d'une même liste de candidats. Les conseillers communautaires (communauté urbaine, communautés d'agglomération) seraient élus au suffrage universel en même temps que les conseillers municipaux. Etes vous favorable à ces changements ? Sinon quelles sont vos préconisations ?

---
- 3- il est proposé aux intercommunalités de se transformer en communes de plein exercice ce qui permettrait à la France de compter des communes fortes en nombre raisonnable. En outre cette mesure pourrait permettre une véritable économie d'échelle et une plus forte mutualisation des moyens. Cette proposition vous paraît elle intéressante ?

---
- 4- Les compétences des collectivités locales définissent leur capacité d'action. La réforme prévoit de mieux les définir afin qu'elles ne se chevauchent pas ou le moins possible. Il est proposé en particulier de réserver la clause de compétence générale au niveau communal (métropoles, communes issues des intercommunalités et autres communes) et de spécialiser les compétences des départements et des régions. De plus, chaque fois que l'état continue d'intervenir dans une matière qui relève de la compétence exclusive des collectivités locales, il est suggéré de supprimer les services ou parties de service déconcentrés correspondants. Quelle est votre opinion ?

---
- 5- La fiscalité sera révisée avec le souhait de définir, dans le cadre d'un débat annuel au Parlement, un objectif annuel d'évolution de la dépense publique locale. Il est prévu :
  - a. une modification (actualisation) des bases foncières des impôts directs locaux,
  - b. une compensation de la suppression de la taxe professionnelle (part investissement) par un autre mode de taxation de l'activité économique fondé sur les valeurs locatives foncières réévaluées et la valeur ajoutée des entreprises
  - c. une meilleure spécification de l'impôt en évitant qu'un trop grand nombre de niveau de collectivité ne disposent de pouvoir fixer le taux d'impositions

reposant sur une même assiette tout en laissant la liberté à chaque collectivité la liberté de fixer le taux d'au moins une imposition. Quelles solutions vous paraissent elles les plus adaptées ?

---

6- Avez-vous des remarques d'ordre général à faire ?

---

## Annexe 2

### Contribution des élus minoritaires de l'agglomération toulousaine à la réflexion relative à la réforme des institutions locales.

Dans le cadre de la concertation relative à la réforme des institutions locales, la fédération UMP de la Haute Garonne organise une concertation. Les élus minoritaires de l'agglomération toulousaine ont souhaité participer, au-delà de leur appartenance politique à cette concertation et apporter la contribution suivante.

1) quelle est votre opinion sur l'évolution du territoire de la Région Midi Pyrénées et département Haute Garonne ? faut il regrouper des entités ? quelle doit être la base de la réflexion sur la définition des territoires ? s'agit il d'un espace culturel, économique, stratégique... ?

La réflexion sur la réduction du nombre de régions d'une part et de départements d'autre part correspond à la volonté de moderniser un découpage territorial issu de la révolution française (pour les départements) et d'une période ne correspondant plus à la situation sociale et économique (pour les régions).

De notre point de vue, la réflexion sur un nouveau redécoupage régional doit s'inscrire dans untriple objectif :

- d'une part conserver une relation avec la dimension culturelle et historique des circonscriptions territoriale, le découpage départemental correspond à une réaction de la révolution française contre les provinces de l'ancien régime. Malgré ce découpage parfait abstrait, les français sont restés attachés à l'identité locale qui correspond à une histoire locale et parfois une langue régionale qui constituent des richesses sur le plan patrimonial dont il faut tenir compte,
- d'autre part, un nouveau découpage doit avoir pour objectif de tenir compte des réalités économiques et des liens existants entre les territoires afin de favoriser le développement d'un espace commune de solidarité et de développement,
- enfin, un nouveau redécoupage doit nécessairement permettre l'émergence de territoires suffisamment grands et forts sur le plan budgétaire pour que les nouvelles collectivités puissent assumer les enjeux du développement économique et social,

Dans ces conditions, il nous apparaît pertinent de prévoir la création d'un schéma inter régional de réorganisation territoriale associant les représentants des élus, des acteurs économiques, sociaux et culturels afin de formuler des propositions de redécoupages entre départements et régions.

Pour notre territoire, ce schéma inter régional pourrait regrouper comme zone de travail les trois régions Aquitaine, Languedoc Roussillon et Midi Pyrénées. Les propositions issues de cette réflexion pourraient ensuite être soumises à la population au travers d'un référendum inter régional.

L'accroissement de la puissance régionale ne doit toutefois pas se faire au détriment de la tradition française de l'Etat, garant de l'Unité de la République et de l'équilibre des territoires. C'est pourquoi la place des services déconcentrés de l'Etat devra être redéfinie et le rôle du préfet de région nécessairement renforcé.

2) la réforme propose la création de onze métropoles dont Toulouse (disposant des compétences communautaires + compétences sociales du département sur son périmètre) et la réunion des scrutins régionaux et départementaux, les deux assemblées étant élues le même jour à partir d'une même liste de candidats. Les conseillers communautaires (communauté urbaine, communautés d'agglomération) seraient élus au suffrage universel en même temps que les conseillers municipaux. Etes vous favorable à ces changements ? Sinon quelles sont vos préconisations ?

D'ores et déjà, la création de la communauté urbaine de l'agglomération toulousaine pose un problème de représentation des minorités communales, pour l'essentiel exclues du conseil de la communauté.

Dans ces conditions, l'instauration d'un scrutin au suffrage universel direct commun aux conseils municipaux et au conseil de communauté apparaît comme une réponse souhaitable à la question de légitimité des élus communautaires qui assument aujourd'hui l'essentiel des responsabilités communales.

La création d'une métropole susceptible de se voir confier les compétences sociales du département est également une proposition paraissant pertinente dès lors qu'elle permettra de confier à un seul opérateur l'ensemble des compétences relative à l'insertion sociale et économique (RSA, aides sociales, insertion par l'économie, logement...).

Cependant, les élus minoritaires entendent attirer l'attention sur le fait que la création de métropoles renforcera encore le poids de la structure intercommunale au détriment des communes. Sans remettre en cause ce mouvement manifestement irréversible auquel ils déclarent être attachés, les élus minoritaires considèrent qu'il doit être accompagné d'une profonde réforme des conseils municipaux.

Cette réforme qui prend en compte les perspectives de modification du statut des communes membres de métropoles doit tirer les conséquences de la réduction très importantes des responsabilités communales.

Ainsi, les effectifs des conseils municipaux (membres de métropoles) doivent être réduits de façon sensible afin que la proportion entre le nombre de représentants au conseil municipal et au conseil de communauté ne soit pas trop important. La situation actuelle a en effet pour conséquence d'éloigner la quasi-totalité des élus municipaux des responsabilités intercommunales rendant l'exercice de leur mandat stérile.

En outre, la réduction du nombre de conseillers municipaux permettra d'amplifier l'effet du scrutin proportionnel, notamment pour les plus petites communes et de permettre ainsi la représentation la plus large des élus minoritaires.

Par ailleurs, afin de développer l'information des conseillers municipaux non membres du conseil de communauté, il conviendrait de modifier les dispositions du CGCT afin que les conseillers municipaux soient rendus destinataires, à titre d'information mais à titre obligatoire,

des convocations et des dossiers de préparation des conseils de communauté.

Au surplus, il pourrait être envisagé d'associer, à titre consultatif, les élus minoritaires des communes membres aux commissions des métropoles. Ces élus pourraient ainsi, selon des modalités à définir, participer aux commissions communautaires préalablement saisies des projets de délibérations.

3) il est proposé aux intercommunalités de se transformer en communes de plein exercice ce qui permettrait à la France de compter des communes fortes en nombre raisonnable. En outre cette mesure pourrait permettre une véritable économie d'échelle et une plus forte mutualisation des moyens. Cette proposition vous paraît-elle intéressante ?

Cette proposition a été prise en compte dans les observations susmentionnées. Elle correspond manifestement à la prise en compte des conséquences inévitables du phénomène intercommunal, particulièrement dans la perspective de la création de métropoles. S'agissant de la justification évoquée, à savoir les économies d'échelle celle-ci nous paraît avoir été assez rarement constatée. Le cas échéant, il est possible d'espérer une meilleure efficacité

par la mutualisation (ou la mise en synergie) des moyens tout en constatant que la mutualisation induit souvent une perte de proximité avec le terrain local.

Cela étant, cette proposition aurait comme corolaire de faire perdre aux communes leur statut de collectivité territoriale.

Sans s'opposer à une telle proposition, les élus minoritaires ne peuvent qu'insister sur la nécessité de prendre en compte les mesures d'accompagnement susmentionnées et en outre, de prévoir la mise en place au sein des conseils municipaux de responsabilités particulières en matière de concertation avec la population permettant ainsi de conserver à la commune son rôle essentiel de lieu de démocratie et de concertation.

Le renforcement des dispositions issues de la loi démocratie de proximité doit donc être mis en oeuvre.

Une nouvelle étape doit probablement être engagée permettant aux élus minoritaires de mieux assumer leur mandat, notamment par la création de groupes politiques au sein des conseils municipaux des communes de plus de 10 000 habitants.

Une alternative à cette proposition pourrait être de permettre le rattachement des élus municipaux aux groupes politiques composés au sein des métropoles. Les effectifs totaux de ces groupes (incluant conseillers métropolitains et municipaux) seraient alors pris en compte pour la répartition des crédits de fonctionnement de ces groupes.

L'esprit de ces propositions est de permettre un équilibre entre la baisse inévitable de la représentation politique des communes et la défense de cette collectivité comme lieu essentiel du débat démocratique.

4) Les compétences des collectivités locales définissent leur capacité d'action. La réforme prévoit de mieux les définir afin qu'elles ne se chevauchent pas ou le moins possible. Il est proposé en particulier de réserver la clause de compétence générale au niveau communal (métropoles, communes issues des intercommunalités et autres communes) et de spécialiser les compétences des départements et des régions. De plus, chaque fois que l'état continue d'intervenir dans une matière qui relève de la compétence exclusive des collectivités locales, il est suggéré de supprimer les services ou parties de services déconcentrés correspondants. Quelle est votre opinion ?

La clarification des compétences des collectivités apparaît indispensable. Toutefois, il convient de rappeler que l'intervention de collectivités comme le conseil général et régional permet à certaines communes de bénéficier de soutiens importants pour leurs investissements. Dans ces conditions, une telle clarification des compétences et la spécialisation de celles du conseil général et du conseil régional doit probablement s'accompagner de la création d'un nouvel outil contractuel dont le chef de file pourrait être la région (et les cocontractants le conseil général et les communautés) et visant à permettre le cofinancement de certains projets

d'infrastructures ou d'aménagement du territoire.

Le cas échéant, cet outil contractuel pourrait avoir un champ d'intervention limité (patrimoine culturel et historique, voirie et transports, développement économique et équipements structurants), afin de ne pas créer un nouvel outil d'enchevêtrement des compétences.

---

5) La fiscalité sera révisée avec le souhait de définir, dans le cadre d'un débat annuel au Parlement, un objectif annuel d'évolution de la dépense publique locale. Il est prévu :

- a. une modification (actualisation) des bases foncières des impôts directs locaux,
- b. une compensation de la suppression de la taxe professionnelle (part investissement) par un autre mode de taxation de l'activité économique fondé sur les valeurs locatives foncières réévaluées et la valeur ajoutée des entreprises
- c. une meilleure spécification de l'impôt en évitant qu'un trop grand nombre de niveau de collectivité ne disposent de pouvoir fixer le taux d'impositions reposant sur une même assiette tout en laissant la liberté à chaque collectivité la liberté de fixer le taux d'au moins une imposition. Quelles solutions vous paraissent elles les plus adaptées ?

Nous considérons que les propositions tendant à spécialiser la fiscalité locale (un impôt par collectivité) permettraient de renforcer la responsabilisation de ces collectivités devant le contribuable.

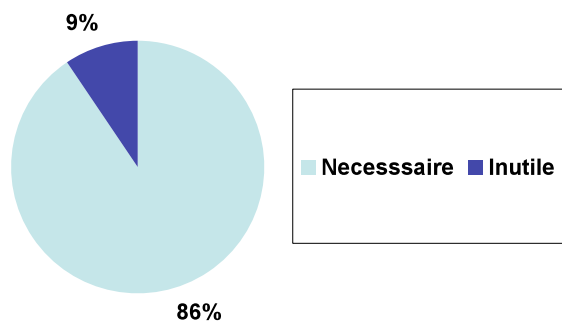
L'actualisation des bases ne doit pas emporter des transferts de fiscalité trop importants entre contribuables pour autant, la redéfinition des valeurs locatives cadastrales, à l'échelle des agglomérations est indispensable et pourrait être fondée sur la valeur vénale des biens. S'agissant de la réforme de la taxe professionnelle, le plafonnement à la valeur ajoutée permettrait d'obtenir un impôt à la fois dynamique et relativement stable pour lequel le rattachement au territoire sur la base de la valeur des EBM apparaît comme étant la seule solution réaliste.

## Annexe 3

### Analyse des réponses renvoyées par Internet Analyse effectuée par Christel WITT

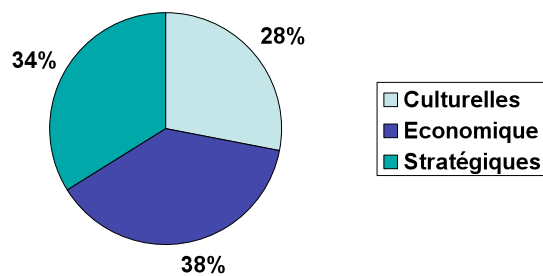
#### Question 1 :

Selon vous, favoriser le regroupement volontaire des régions entre elles et des départements entre eux, est :



#### Question 2 :

Si nécessaire : ces regroupements doivent-ils se faire à partir de réflexions :



#### Verbatim & Suggestions :

Encadrement des dépenses de fonctionnement des collectivités locales et en particulier des dépenses de communication  
Inscrire dans la Constitution une règle d'or en matière budgétaire, consistant à n'autoriser le déficit budgétaire que pour financer les dépenses d'investissement..

Disparition des départements avec au niveau local : Région, Métropole ou communauté de commune.

## Verbatim & suggestions

:

### Si vous estimez inutiles ces propositions : pourquoi ?

« Pas de grande régions types Landers pour les raisons suivantes :

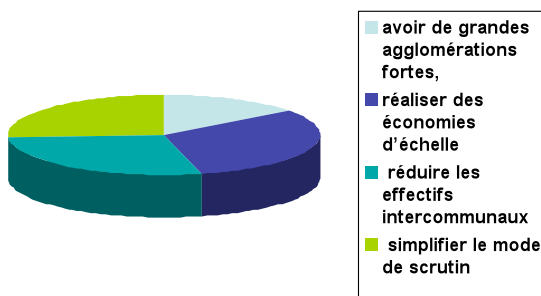
- Mettre l'organisation territoriale de la France au même niveau régional que l'Allemagne ce qui nous affaiblirait par rapport à elle dans nos négociations (Une Nation est toujours plus puissante qu'une région)
- Créer des « chefs » locaux qui voudraient à tout prix se démarquer du pouvoir national
- le débat « Europe Fédérale » / « Europe des Nations » réouvert à cette occasion serait inutile lorsqu'on constate qu'à 27 nations nous n'arrivons pas à nous entendre.
- Elles risquent de fragiliser les secteurs déjà économiquement faibles, ex. l'Auvergne au bénéfice de la région lyonnaise .
- Les français sont très attachés aux Départements, véritables ancrages historiques »

### Comment ces regroupements pourraient-ils s'appliquer au Sud Ouest, à notre Région et notre Département ?

« Les regroupements possibles :

- Lot et Aveyron ou Lot et Tarn et Garonne
- Aveyron et Lot ou Aveyron et Tarn
- Gers et Haute Garonne (sans région St Gaudens)
- Département midi-pyrénéens ( Haute Pyrénées+ Ariège+ sud de la haute Garonne)
- Aquitaine, Midi Pyrénées, Languedoc Roussillon
- Créer deux grandes régions : Aquitaine et Languedoc

**Question 2 : la réforme propose :**  
**la création de onze métropoles dont Toulouse**  
**la regroupement de toutes les communes au sein d'une intercommunalité**  
**la réduction du nombre de SIVOM et SIVU et le transfert des compétences aux EPCI**  
**la réunion des scrutins municipaux et intercommunaux**



**Verbatim & suggestions :**

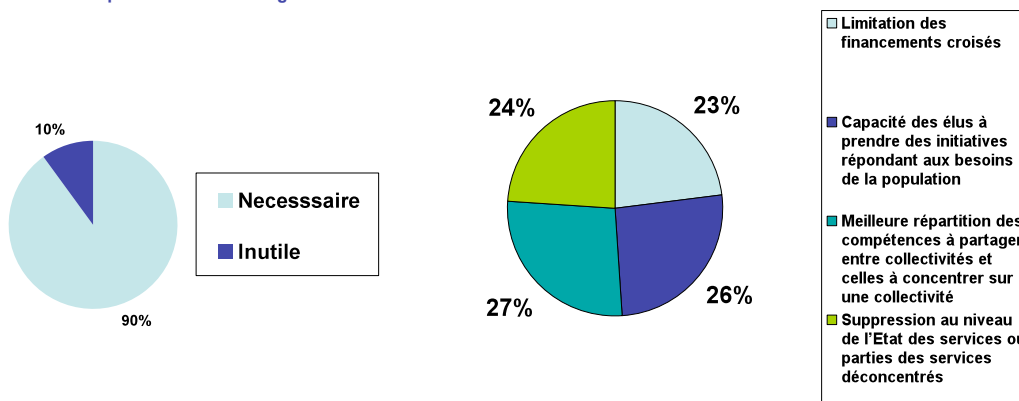
« Changements nécessaires mais insuffisants. Pourquoi ne pas aller jusqu'au bout du raisonnement en supprimant les petites communes (critères à définir, par ex. < 50 000 habitant et/ou distantes de la plus proche commune < 25 km, etc.) et en leur substituant les "intercommunalités»  
 Le mode de scrutin demande plus de réflexion pour plus de clarté : par exemple si les conseillers municipaux sont aussi les conseillers communautaires il est important que leur élection soit impérativement limité à ces deux mandats à l'exclusion de toutes autres présidences d'EPIC et autres responsabilités locales et, bien sûr nationale  
 Attention à la complexification qu'amènerait une liste carrefour de trop d'élections différentes. Il est facile de voter pour un poste mais si les listes sont illisibles ou qu'il ne ressort pas avec évidence qui va être où, ça ne fonctionnera pas.  
 Point négatif : risque de dérapage budgétaire par petites dépenses superflues liées à l'éloignement du centre de décision.

**Si vous estimez inutiles ces propositions : pourquoi ?**

Les métropoles favorisent aussi la désertification des zones encore un peu rurales ; c'est un déséquilibre générateur de surpopulation urbaine.

**Question 3 : Le Comité Balladur propose de clarifier la répartition des compétences entre collectivités locales et spécialiser les compétences des départements et des régions**

**Quels en seraient les effets :**



« Attention à ne pas engendrer des situations où il n'y aurait plus d'arbitre (cela dépendra évidemment du "partage" des compétences

### **Question 5 : Quelles sont, à votre avis, les conditions de mise en œuvre de la réforme ?**

« La controverse provoquée par la suppression des numéros de département sur les plaques d'immatriculation prouve l'attachement des français à des structures datant de la Révolution et totalement inadéquates. La voie référendaire dopée par l'anti-Sarkozisme mènera à l'échec de cette réforme. La voie parlementaire permettrait d'avancer rapidement.

- Faire une large campagne nationale d'information auprès de la population et des collectivités territoriales sous le pilotage du ministère concerné et faire adopter cette réforme par un vote du Congrès
- Commencer son application lors des prochaines élections municipales, ce qui laisserait 5 ans.
- La base de volontariat sera-t-elle suffisante pour appliquer cette Réforme, ne faudrait-il pas prévoir une « incitation »?
- Le référendum : la voie nécessaire
- Ce projet nécessite une bonne pédagogie car nombre de ces décisions, en éloignant les sphères de pouvoir de l'ancrage local et en fusionnant (diluant ?) les repères des Français risque fort de se heurter à un conservatisme de principe, affectif, non raisonné et surtout non raisonnable.
- L'ensemble des partis politiques, en particulier le PS, doivent être invités à jouer un rôle direct et actif dans la mise en place de cette réforme. Le ou les groupe(s) de travail qui auront en charge de présenter la version définitive de cette réforme et toutes les personnes impliquées par la suite dans son application devront obligatoirement comprendre des représentants de l'UMP, du PS, du NC et du Modem au minimum et si possible du NPA, PC, FN....etc.

#### Critique :

Dans les propositions du comité Balladur, je ne vois aucun objectif clair concernant cette réforme, particulièrement les économies budgétaires. Une réforme sans économie est inutile car à long terme, comme toujours en France, nous irons vers une augmentation des dépenses. Il faut une consultation nationale vaste et ouverte au delà de ces propositions trop partiales. Nous regrettons que les propositions du Comité Balladur ne mettent pas suffisamment l'accent sur l'impérieuse nécessité de la réduction de la dépense publique.

#### **Verbatim & suggestions :**

### **Question 6 : avez-vous des suggestions de réformes non proposées par le Comité Balladur ?**

« Même si cela ne semblait être qu'une spéculation de journalistes le rattachement de la Région Auvergne au Rhône-Alpes me semble inadéquate d'un point de vue géographique,

culturel. La création d'une région Massif Central serait plus fort à propos, incluant la Lozère, l'Ardèche, la Creuse.

- Limiter à 2 mandats les élus de ces communautés territoriales.
- Le terme "volontaire" me gêne beaucoup, car je crains fort qu'il n'y ait aucune volonté de la part des citoyens, encore moins de la part des élus locaux. Si c'est réellement une nécessité (ce dont je suis convaincu depuis longtemps), il vaudrait mieux en expliquer les tenants et les aboutissants, les avantages et les inconvénients, les recettes attendues et les éventuelles dépenses nouvelles, etc., et passer par la voie législative.
- Garder un échelon local avec pouvoir d'adaptation des lois et législations dans certaines latitudes afin de tenir compte des différences culturelles, économiques et sociales de certaines communes ou zones. Un peu de souplesse plutôt qu'un nivellement par le bas issu d' »en haut », *gauchisation* de la société voulant une mixité complète et aboutissant à l'étouffement des foyers de performance.
- Il me semble important de différencier les aspects géographiques et administratifs. Il sera difficile de faire accepter à qui que ce soit la disparition d'un département ou d'une région sauf rares exceptions (basées sur le volontariat). D'un point de vue géographique, la carte de France et son découpage doivent donc rester les mêmes (à l'exception des cantons qui doivent disparaître). Par contre les responsabilités administratives doivent être mieux réparties notamment en supprimant les conseils généraux et en faisant en sorte que les conseils régionaux comportent des représentants de chacun des départements de la région.

## Annexe 4

Entretiens avec des personnalités du monde économique scientifique et universitaire  
Entretiens réalisés par **Laurence Massat**

### Personnalités interviewées

- Cible : monde économique, universitaire et scientifique
- Economique :
  - Eric Ducournau, secrétaire général du groupe Pierre Fabre
  - Jacques Janssens, directeur du site toulousain de Sanofi-aventis
  - Christian Carle, PDG de Pole Star et Président du GIE TAMS (Navigation par Satellites)
  - Jean-Marc Thomas, Président délégué Airbus France, Président du pôle de compétitivité mondial Aerospace Vallée
  - Jean-Claude Dardelet, VP relations institutionnelles européennes Thales Alenia Space
  - Daniel Thebault MEDEF
  - Bruno Dumas CCI
  - Jean-Louis Chauzy Conseil économique et social régional
- Universitaire
  - Louis Castex, Président du PRES Université de Toulouse
- Scientifique
  - Christian Gollier, directeur adjoint du RTRA Toulouse School of Economics (TSE) et Hervé Ossard, responsable relations institutionnelles TSE
  - Alain Boudet, responsable du projet ITAV
  - Gilles Favre, responsable du RTRS RRITC (Réseau de Recherche sur Innovation et Technologies en Cancérologie)
  - Joël Bertrand, directeur du RTRA STAE (Sciences et Technologies pour l’Aéronautique et l’Espace)

### Remarques générales

- Excellent accueil réservé à notre démarche
- Intérêt et enthousiasme
  - « il faut aller vite ! » « enfin ! »
- Réponses dans l’ensemble très homogènes
- Très favorables à une réforme visant à clarifier, simplifier, rendre plus efficace, plus lisible, plus transparente, plus attractive l’action publique locale
- Nécessité de moderniser : Accumulation avec l’histoire de structures qui ont été empilées au lieu d’être revues et réorganisées à chaque étape => plus aucune logique ni légitimité. « Nettoyage » à faire pour mettre en cohérence avec ambitions.
- Système trop divisé, éparpillé entre des entités mal connues.
  - « Mille feuilles impossible à vendre et expliquer à l’international »
  - « trop complexe dans la lisibilité ou visibilité des territoire »
  - trop complexe pour l’utilisateur, partenaire ou citoyen (« la grande majorité des salariés du site [de Toulouse NDLR], pourtant d’un bon niveau, ne connaissent pas forcément toutes les collectivités locales, encore moins leurs rôles et compétences ! »)
- Echelon du département n’a plus aucun sens en zone urbaine => unanimité sur nécessité de supprimer au moins un échelon, à priori celui-ci

- Concentrer efforts sur Régions (avec 1 métropole « phare ») et interco/communes
- Sentiment partagé de « gachis », de « perte de temps », de « gabegie », d'inefficacité du système, « d'incompétence », de « médiocrité » même – « j'ai l'impression de réellement perdre mon temps avec toutes ces institutions »

#### Remarques générales

- Nécessité de renforcer la notion de responsabilité des collectivités (tenir engagements sur ses compétences, tenir ses budgets, rendre des comptes ...)
- Revaloriser le rôle des élus et le pouvoir politique (dans le sens « stratégie et vision politique»)
  - constat que la quantité a nuit à la qualité et qu'il faut réduire le nombre des élus en France
  - « Renforcer le pouvoir politique comme moteur du développement et de l'attractivité du territoire »
  - « nécessite de reconcentrer un peu et d'arrêter la démultiplication »
  - « + de pouvoir à – d'élus et d'assemblées pour plus de qualité (et non de quantité et de dissémination) »
  - « Faire moins de comm mais plus de stratégie »
- Impérative nécessité de clarifier les compétences pour éviter tous ces « doublons », « pertes de temps », « politiques de guichet », « incompétences des entités qui souhaitent toucher à tout », « sources de blocage », et pour simplifier la vie aux contribuables / utilisateurs (ex: éducation, 4 interlocuteurs : mairie, département, région, état-rectorat).
- Limiter le clientélisme
- Consensus sur la nécessité que l'état joue un rôle :
  - A l'Etat de clarifier les compétences et responsabilités de chaque collectivité en fixant les nouvelles règles du jeu : « ne pas attendre que les collectivités se réforment elles-mêmes et puissent choisir quelles compétences elles exercent, sinon rien ne se passera »
  - l'état doit laisser de l'autonomie réelle aux collectivités renforcées ...
  - ... tout en étant garant de la cohérence/stratégie/vision et assurant un minimum de contrôle (notamment budgétaire) ainsi que les arbitrages nécessaires
  - « délégation mais avec un contrôle possible »

#### 1. Réorganisation Région – Département

a/ Evolution des entités : **unanimité sur la nécessaire disparition du département, en particulier dans des départements avec grande aire urbaine**

- Le département est unanimement identifié spontanément comme l'échelon le moins visible, compréhensible et nécessaire, en particulier sur des grandes zones urbaines comme Toulouse ...
  - Pas cohérent avec échelle européenne .
  - Entité dont l'existence était justifiée par une logique historique (langue, transports ...), espace historique et culturel mais plus politique => qui donc n'a plus de raison d'être, ni de réelle légitimité.
  - Plus de sens car sur notre territoire véritable concurrence avec une métropole comme Toulouse, qui s'étend et prend le pas sur le département (Hte-Garonne = aire

urbaine toulousaine + Comminges).

- « complique plus qu'autre chose », « échelon de la perte de temps , trop petit, pas de masse critique»
- Lourdeur administrative interne critiquée => « tout est long et compliqué, notamment financement de projets ! »
- Compétences/rôle très mal identifié par les citoyens
- Problème de la méconnaissance et du manque de visibilité des élus du département.
- Une collectivité est « liée aux personnes qui la représentent », or personne en milieu urbain ne semble connaître son conseiller général ... ni même le canton auquel il appartient.
- «en ville, personne ne connaît son canton, encore moins son conseiller général, ni à quoi il sert ... »
- « élus pas connus, pas présents sur le terrain, compétences occultes »
- insistent sur le fait que plus personne ne s'adresse à lui et ne le considère comme l'interlocuteur privilégié de proximité qu'il devrait être, contrairement au maire et aux élus municipaux de proximité (maires de quartier), au député, au Président de région qui sont les seuls élus bien identifiés.

b/ Evolution des entités : **unanimité sur la nécessaire disparition du département, en particulier dans des départements avec grande aire urbaine**

- Bemol : ruralité et résistances culturelles
- plusieurs personnes reconnaissent que ce constat est moins vrai en zone rurale où « le canton » a encore du sens et où le département mène une politique sociale et solidaire de proximité mieux identifiée (aide personnes âgées dans des zones reculées par ex).
- Résistances culturelles qu'il faudra dépasser (cf. polémique sur plaques d'immatriculation)
- Possibilité de répartir les compétences actuelles du Conseil Général entre Région (aménagement / grande échelle) et Interco/communes (proximité)
- Département intervient essentiellement comme un guichet et un coordonnateur des politiques sociales nationales à l'échelon local (dont les normes sont fixées par l'Etat, RMI par ex.). Possibilité de transférer ces compétences sociales nécessitant une implication de proximité au niveau interco – commune ,afin de garder la bonne échelle.
- Certaines compétences (gestion des collèges par ex) pourraient très logiquement être transférées au niveau de la Région (Aménagement, éducation). De fait, cet exemple est souvent cité en exemple comme peu cohérent (Région gère Lycées et Département les collèges), favorisant l'inflation des démarches pour les parents
- Intervient parfois sur des « sujets sur lesquels n'ont aucune compétence, pas de vision, ni rien à dire ». Exemple : développement éco, financement de projets de R&D dans le cadre des pôles de compétitivité, université. Pas de vraie légitimité ni de compétences => inefficacité totale du dispositif / donne l'impression d'intervenir sur ces sujets « par compétition avec les autres collectivités »/ « ne sert à rien » / « complique les choses ! » / « incompréhension et incompétence des services administratifs ajoutés aux tensions politiques aboutit à des blocages de dossiers, notamment de

financement de projets de R&D » / « ne permet pas la qualité »

La suppression du département avec répartition de ses compétences entre Région (Aménagement) et Interco-communes (Proximité) apparaît comme la 1ère étape indispensable

c/ Evolution des entités : **La Région renforcée comme échelle pertinente pour les questions d'aménagement, de compétitivité du territoire**

- Région : seul périmètre pertinent (vs. Département) à l'échelle européenne et internationale (grandes régions du monde comme Californie ..) pour des raisons de visibilité, attractivité, compétitivité, masse critique du territoire.
  - « Président de région : 2ème élu le plus visible pour les citoyens après le maire »
  - « il faut absolument se caler dans le moule de l'Europe »
  - Gérer de vrais projets à l'échelle européenne, avec des financements associés (ex: région fait une mission de 100K€ pour aboutir à un échange de 3 étudiants : pas l'échelle !)
- 2ème étape : Aller encore plus loin en retravaillant les périmètres de façon à atteindre réellement une masse critique (ex. recherche/science cancer cf. GSO) ou redéfinir un périmètre avec une logique plus cohérente.
- Notamment pour fonds PCRD européens qui sont récupérés par les plus grosses régions (notamment allemandes)
- 15 grandes régions autour de 15 grandes métropoles (« phares »)
- Le faire en fonction du PIB ? Nb d'habitants ?
- Alliances entre régions envisageable (midi-pyrénées et aquitaine par ex. comme c'est le cas dans pôle Aerospace Vallée, dans Cancéropôle GSO ...)
- Région = espace économique et stratégique
  - « Doit devenir encore plus forte sur la politique industrielle »
- Favorables à l'absorption des départements et récupération de leurs compétences d'aménagement par les régions

d/ réunion des scrutins

- Plutôt perçu positivement
  - « moins on a d'élections, mieux on se porte puisque 6 mois avant chaque élection, tous les projets sont bloqués »
  - Plus de clarté pour les citoyens au moment des campagnes et élections
  - Obliger les collectivités élues en même temps à au moins se regrouper (dans un premier temps) et aller dans le même sens (moins de blocages)
- Bemol :
  - attention à conserver une forme de débat pour ne pas non plus uniformiser
  - « pas forcément une fin en soi »
  - « Conserver scrutin uninominal plutôt que scrutin de liste, mais découpage difficile ? »
- Vu comme une transition avant disparition souhaitée du département
- Nécessité de diminuer également le nombre d'élus (regarder ce qui se fait en la matière dans d'autres pays)
- Rôle de l'élu : plus de pouvoir, plus de qualité, donc moins d'élus, mais mieux rémunérés, plus compétents (langues !), plus présents.
  - « En France, on a tellement d'élus ... 1 français sur 100 est élu !! La quantité nuit à la qualité de nos élus »

– « élus ne parlent aucune autre langue, ce qui donne une très mauvaise image à l'international » (honte des élus dans le cadre de délégations ...)

#### 4. Réorganisation Intercommunalité – Communes

##### a/ Création de Métropoles

- Presque tous très favorables,
  - pour la même logique et les mêmes raisons que l'intérêt de régions renforcées : visibilité à l'échelle européenne et internationale, compétitivité, attractivité, crédibilité
- « La ville centre, la métropole est ce qui a le plus de sens et de lisibilité au niveau international » => se concentrer sur cet atout
- « on a besoin de phares , de locomotives »
- « même organisation que Paris »
  - Pour correspondre à la réalité géographique de ce que sont devenues les grandes villes, c'est-à-dire des aires urbaines, et répondre en cohérence aux besoins des populations
  - Fusionner, fédérer, rassembler les forces locales, faire des économies d'échelle, accroître les responsabilités, diminuer le nombre d'intervenants, favoriser l'excellence, simplifier et optimiser les relations avec les institutions locales
  - « Penser le développement du territoire sur 10, 20 ou 30 ans à cette échelle »
- Un seul bémol :
  - « Il s'agit d'un centralisme régional. J'ai peur que ceci affaiblisse les territoires autour de la métropole ».

##### b/ Réunion des scrutins

- Tous très favorables à la désignation des élus communautaires par le suffrage universel
  - Plus de visibilité / transparence / responsabilité des politiques menées
  - Plus forte personnalisation et identification de l'intercommunauté
  - « oui mais à condition de supprimer des échelons et pas juste regrouper les élections de 2 entités qui subsisteraient»
- Favorables au niveau interco – communes à l'échelle de proximité, en parallèle et complément du niveau Région
- Attention à essayer de « Favoriser la continuité des politiques menées et ne pas tout arrêter à chaque changement de majorité politique comme c'est aujourd'hui le cas, car trop pénalisant pour la compétitivité du territoire »

##### c/ Intercommunalités comme échelon de proximité

- La plupart favorables au renforcement de l'échelon intercommunal aux dépens des communes trop nombreuses
  - Bon niveau pour définir et mettre en oeuvre une politique et stratégie de développement/urbanisme/transports/habitat/culture/services publics . Plus cohérent à l'échelle de l'intercommunalité car nécessité de se coordonner pour répondre aux besoins des habitants de l'aire urbaine (qui vivent et travaillent dans des communes différentes)
  - Redonner plus de pouvoir aux intercommunalités pour plus de

- cohérence des politiques menées sur le territoire de l'aire urbaine
- « Adaptation logique et nécessaire à l'évolution naturelle des villes d'un point de vue démographique et géographique »
  - Trop de communes de toutes tailles => « sentiment d'éparpillement », « petites communes n'ont pas la taille ni les moyens d'être gérées efficacement »
  - « obliger les regroupements sur certains critères (seuils de population ou autres) »
  - Communes actuelles pourraient éventuellement conserver sur leur territoire la mise en oeuvre des actions de proximité.
    - Evolution possible comme une sorte d'arrondissement ?
    - « simplifier, oui, mais attention à ne pas déshumaniser la relation entre élus et citoyens en enlevant l'échelon majeur de proximité »
  - Problématiques régulièrement soulevées :
    - l'élu le plus connu et visible aujourd'hui reste le maire / besoin d'une action de proximité et d'une identification des interlocuteurs politiques locaux
    - Quid du regroupement en interco des petites communes rurales très éloignées les unes des autres ?
    - « attention à ne pas créer un désert avec quelques oasis »
    - « C'est une bombe, car c'est la disparition des 36000 communes. Ceci me semble bien mais politiquement infaisable »

##### 5. Clarification de la répartition des compétences

- Constat partagé sur « l'impression que toutes les collectivités font un peu la même chose et interviennent un peu partout »
- Unanimité totale sur la nécessité de « spécialisations plus claires, plus fortes, uniques » des collectivités
- Accroître ainsi la notion de responsabilité, transparence, autonomie, avec obligation de rendre des compte sur les politiques menées
  - « avoir les bons niveaux de financements associés à ces compétences clarifiées » / « éviter le saupoudrage » / « éviter les politiques de guichets » / « éviter de devoir faire le tour de toutes les collectivités comme on le fait aujourd'hui pour boucler un financement »
  - « Favoriser le guichet unique » : la collectivité responsable se charge des financements et si besoin de financements complémentaires reste tête de file
  - « permettre à la politique stratégique de l'emporter sur la politique de guichet et de clientélisme »
- Supprimer les recouvrements/chevauchements/doublons de compétences, et ainsi éviter :
  - Inertie / perte de temps dans les dossiers
  - Coûts de coordination importants quand certains dossiers sont co-financés par plusieurs collectivités (notamment enseignement supérieur, recherche, développement économique)
  - « Inefficacité et coût du système »
  - Limiter les compétences partagées (max 2 collectivités) et quand c'est le cas bien définir les rôles dans le partage des compétences (ex du PRES qui parle à la fois à la Région, mais aussi, et c'est logique, à la métropole toulousaine)
- Etat doit jouer un rôle dans cette clarification : « c'est à l'état de définir les

périmètres d'action et de compétences des collectivités pour que ce soit efficace et qu'il y ait moins de conflits possibles», « à l'état d'assurer la cohérence et efficacité du système », « l'état doit fixer les nouvelles règles »

- Favoriser la subsidiarité
- Clarifier le rôle de l'état en région par rapport aux collectivités locales
  - « Doit être complémentaire : stratégie , vision, préconisation pour l'Etat/ mise en oeuvre locale par exemple »

## 6. Révision de la fiscalité locale

- Oui à plus de transparence, clarté, visibilité
  - Favorables à une meilleure spécification de l'impôt, savoir qui dépense quel argent et pour quoi faire? « sera sans doute amélioré avec une clarification des rôles et compétences, cf. point 3 »
  - Avoir une vision consolidée de l'utilisation de 100 euros d'impôts locaux
- Nécessité d'accroître la responsabilité des institutions locales face à leur utilisation des budgets et les obliger à rendre des comptes
  - « Mise en place par l'état de quelques indicateurs pertinents, factuels et objectifs pour rendre des comptes de façon homogène aux citoyens et mesurer ce qui est fait »
  - « Donner par exemple des arguments factuels comme le fait que les dépenses publiques locales ont augmenté beaucoup plus vite que le PIB ces 15 dernières années, c'est très parlant »
- Taxe professionnelle
  - Tous très favorables à sa disparition car frein réel à l'investissement et donc à la compétitivité
  - Proposition de « la remplacer par un impôt lié à l'activité réelle de l'entreprise (résultat net comme l'IS, valeur ajoutée)»
  - Proposition évoquée : « possibilité de minorer l'impôt par la création d'emplois en région ? »
- « Réforme doit permettre de dépenser moins et mieux ! »
  - « répercuter économies et gains de productivité réalisés grâce à la réforme par une baisse d'impôts »
- Certains favorables à la possibilité de mieux encadrer les dépenses publiques dans le cadre d'une loi des finances locales votée annuellement au parlement
  - 2 personnes évoquent la possibilité de centraliser totalement l'impôt avec un impôt unique et un fléchage sur actions locales